

<https://ricochets.cc/Non-aux-eoliennes-industrielles.html>



Non aux éoliennes industrielles

- Les Articles -



Date de mise en ligne : dimanche 14 avril 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Non aux éoliennes industrielles !

- **Habitants de la Vallée de Charsac et de la Vallée de la Drôme**

Les maires des communes de Montclar sur Gervanne et de Mirabel et blacons ont décidé d'implanter de l'éolien industriel sur le territoire de la Vallée de Charsac.

Avec le promoteur RP GLOBAL ils vont proposer en préfecture l'instruction et la création d'une ZDE (zone de développement éolien)

On nous dit que c'est seulement une " étude de faisabilité " qui n'engage à rien : c'est faux ! Le promoteur sait exactement où il va pouvoir mettre des machines. Il a très certainement déjà fait signer des promesses de bail aux propriétaires des parcelles susceptibles d'accueillir les machines.

Une fois la ZDE acceptée par le Préfet, rien ne s'opposera à la signature du permis de construire et nous serons mis devant le fait accompli sans que l'on ait informé les habitants et sans qu'ils aient donné leur avis. C'est vous alors qui en subirez les conséquences et les nuisances (bien sur niées par le promoteur) :

- > Nuisances sonores jusqu'à 3 km surtout par temps humide et frais. Plus question de manger dehors l'été ou de dormir la fenêtre ouverte.
- > Nuisances dues aux sons basse fréquence qui rendent les riverains malades
- > Reflet du soleil dans les pales, ombre des pâles qui tournent et perturbent les riverains.
- > Puissants flash la nuit ce que les allemands appellent l'effet " disco ".
- > Perte de valeur des habitations des riverains (pendant au moins 20 ans)
- > Ruine du tourisme vert (gites ruraux, tables d'hôtes)
- > Sachez de plus que vous payez pour cela (voir la ligne CSPE sur votre facture d'électricité). Et la CSPE augmente avec l'extension de l'éolien.
- > Massacre de l'avifaune (spécialement les rapaces), des chiroptères et de la flore.
- > Projections de morceaux de pales et de bloc de glace dus au givre, à plus de 400 m
- > En cas de problème, la société " fusible " exploitante disparaît et le coût du démantèlement est à la charge du propriétaire du terrain ou de la commune s'il n'est pas solvable
- > De plus, l'éolien industriel ne peut pas réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), au contraire il les augmente par les centrales thermiques à flamme nécessaire à la régulation.

Les seuls gros gagnants sont les promoteurs (rentabilité : 20% à 40% après impôts garantis par l'Etat sur 15 ans " d'après la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) qui font alors fortune.

C'est pourquoi nous formons une association pour donner aux habitants l'information qu'on leur refuse (visitez les sites « vent de colère » et « FédérationEnvironnementDurable ») et pour qu'informés ils puissent donner leur avis sur ce projet.

Vous appréciez votre environnement, vos voisins, votre patrimoine et votre tranquillité ?
Rejoignez-nous !

[Signez la pétition ici](#)

